



Maison Internationale Universitaire des Sciences de l'Homme - Alsace - Plate-forme d'interprétariat-traduction simultanée et Haute Définition

Rapport n° CP/2014/709

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le Contrat de Projets Etat Région 2007-2013 prévoit dans son volet "Recherche" un financement dédié à la recherche en Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Le présent rapport a pour objet de confirmer le solde du soutien de la collectivité départementale au projet d'aménagement de plate-forme de traduction simultanée et du passage en Haute Définition de la salle de conférence de la Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA).

La Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace / MISHA relève du réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme, principal vecteur de structuration, de dynamisation, d'innovation et de valorisation de la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales.

A Strasbourg, dans un contexte interdisciplinaire et international, la structure a élargi son périmètre d'investigation aux sciences de l'antiquité, aux études européennes et aux mondes germaniques. Au-delà du soutien aux programmes de recherche et colloques scientifiques, la MISHA s'est donnée pour ambition d'apporter une aide à la diffusion et à la valorisation de la production scientifique de ses équipes par le biais des technologies de l'information et de la communication. A cet égard, la direction de la structure entend régénérer une partie de l'infrastructure technique datant de la mise en service en 2006 de son bâtiment sur le campus de l'Esplanade.

L'internationalisation croissante des partenariats intellectuels impose de proposer un service de traduction simultanée sous forme d'une plateforme mobile. Par ailleurs, le projet concerne l'équipement vidéo de la salle de conférence qui doit évoluer aujourd'hui vers la haute définition (HD). Le coût de l'acquisition des équipements audiovisuels et du système de traduction s'élève à 202 000 € TTC. Le financement est assuré dans le cadre du Contrat de projets en cours jusqu'à fin 2014, de la manière suivante :

- Etat/ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	50.000 €
- Région Alsace	50.665 €
- Communauté Urbaine de Strasbourg	50.665 €
- Département du Bas-Rhin	50.665 €

En cas d'accord, ces crédits seront imputés sur l'Autorisation de Programme « Maison Inter Universitaire de Sciences Humaines d'Alsace CTSVE 2001 » 2001/13.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

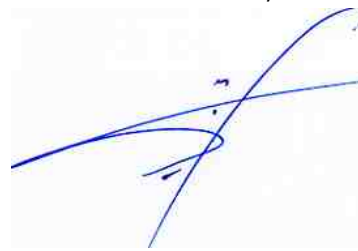
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'Université de Strasbourg (UdS), en application du CPER 2007-2013, une subvention de 50.665 € au titre de l'aménagement de la plate-forme de traduction simultanée et le passage en Haute Définition de la Salle de conférence de la Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA)

- autorise son président à signer la convention de financement à intervenir entre le Département et l'UdS prévoyant les modalités de versement de ce soutien.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL